
RAPPORT SUR LES

évaluations de la 40^e élection générale

du 14 octobre 2008

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Élections Canada

Rapport sur les évaluations de la 40^e élection générale du 14 octobre 2008

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Report on the evaluations of the 40th general election of October 14, 2008.

ISBN : 978-0-662-06906-5

N^o de cat. : SE1-1/2008-2

1. Canada. Parlement — Élections, 2008.

2. Vote — Canada.

3. Élections — Droit — Canada.

I. Titre.

II. Titre : Report on the evaluations of the 40th general election of October 14, 2008.

JL193.E43 2009

324.971'073

C2009-980152-3F

© Directeur général des élections du Canada, 2009

Tous droits réservés

Imprimé au Canada

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements

Élections Canada

257, rue Slater

Ottawa (Ontario)

K1A 0M6

Tél. : 1-800-463-6868

Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)

ATS : 1-800-361-8935

www.elections.ca

Table des matières

Avant-propos	5
1. Expérience des électeurs	9
1.1 Communications et sensibilisation	9
1.2 Exigences d'identification.....	10
1.3 Déroulement du vote	15
1.4 Taux de participation	16
2. Expérience des entités politiques de l'élection et du régime de financement politique	21
2.1 Candidats	21
2.2 Comité consultatif des partis politiques.....	23
2.3 Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.....	23
2.4 Fardeau régulateur	23
3. Administration de l'élection	27
3.1 Inscription des électeurs	27
3.2 Opérations de vote.....	30
3.3 Services futurs : inscription et vote en ligne	33
Conclusion.....	37
Annexe 1 : Activités d'évaluation	39
Annexe 2 : Méthodologie des sondages	41
Annexe 3 : Limites des sondages en général	45

Avant-propos

Avant le déclenchement de la 40^e élection générale, Élections Canada a conçu un processus bien établi afin d'évaluer son rendement dans la conduite de l'élection, de mesurer l'incidence des changements les plus récents apportés au cadre électoral et de déterminer les domaines à améliorer. Ce rapport, le premier du genre pour Élections Canada, examine les résultats de nos évaluations. Il sert de passerelle entre le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 40^e élection générale du 14 octobre 2008* et le rapport sur les modifications recommandées à la *Loi électorale du Canada* que j'ai l'intention de soumettre avant la fin de l'année.

Je suis heureux de présenter ce rapport au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il repose sur des données recueillies avant, pendant et après l'élection. Les activités préélectorales comportaient une série de groupes de discussion avec les agents officiels et des consultations auprès des intervenants électoraux et de certains groupes d'électeurs pour lesquels les nouvelles exigences d'identification risquaient de causer des difficultés. Les activités postélectorales comprenaient des sondages¹ et des évaluations internes, tels que des rencontres avec les directeurs du scrutin et les agents de liaison en région. Les observations reçues du Comité consultatif des partis politiques et de membres de votre comité ont également enrichi le rapport.

L'un des défis de toute évaluation fondée sur des méthodologies complémentaires est de parvenir à condenser la rétroaction obtenue par les différents sondages, groupes de discussion et consultations individuelles en un rapport concis. En effet, il est impossible d'y inclure tous les points de vue. Nous nous sommes néanmoins efforcés d'y insérer l'essentiel des contributions obtenues.

Comme le mentionne mon rapport précédent sur cette élection, trois domaines du cadre électoral méritaient une attention particulière : les exigences d'identification des électeurs, les règles actuelles du financement politique et les limites imposées à notre capacité à administrer le processus électoral. Le présent rapport explore plus en détail chacun de ces domaines en examinant l'élection sous l'angle des électeurs, des entités politiques et d'Élections Canada lui-même.

¹ L'annexe 1 contient une liste des évaluations dont tient compte le présent rapport. On trouvera à l'annexe 2 des renseignements complémentaires sur le calendrier et la méthodologie de nos sondages. Les rapports de sondage sont accessibles sur le site Web d'Élections Canada à www.elections.ca.

Pour la grande majorité des électeurs, le vote s'est déroulé sans incident même si, pour la première fois, ils devaient prouver leur identité et leur adresse avant de voter. Nous avons favorisé les activités de communication, de sensibilisation et de formation des travailleurs électoraux pour veiller à ce que ces exigences soient comprises et appliquées adéquatement. Notre approche semble avoir fonctionné : la plupart des électeurs étaient au courant des nouvelles mesures, les ont acceptées et s'y sont préparés. Certains groupes d'électeurs, toutefois, ont trouvé plus difficile que la population générale de satisfaire aux exigences, particulièrement en raison de l'exigence de prouver leur adresse. Pour contrer ce problème, Élections Canada se penchera sur la possibilité d'ajouter la carte d'information de l'électeur à la liste des documents autorisés pour établir le lieu de résidence. Il serait peut-être opportun de revoir les dispositions de la Loi relatives aux répondants, qui sont peut-être trop restrictives, par exemple dans le cas de membres d'une même famille.

La grande difficulté à laquelle se heurtent les candidats est de trouver une personne disponible, qualifiée et disposée à assumer le rôle d'agent officiel. Le problème découle largement de la complexité des règles actuelles qui régissent le financement politique. Ces règles imposent un fardeau excessif aux agents officiels en termes d'exigences législatives, de niveau de responsabilité et d'efforts à consentir pour effectuer le travail. Assouplir ce fardeau réglementaire nécessite une action sur deux fronts. Certes, Élections Canada peut améliorer les processus administratifs, mais c'est la législation qui, en grande partie, rend les tâches complexes et rébarbatives. J'ai donc l'intention de proposer des recommandations au Parlement à ce sujet dans mon prochain rapport.

À chaque élection, Élections Canada doit recruter, former et superviser une petite armée de travailleurs. Cette responsabilité incombe principalement aux directeurs du scrutin qui sont confrontés à d'importants enjeux et obstacles dont certains sont attribuables aux restrictions imposées par la Loi. Nos rencontres postélectorales avec les directeurs du scrutin ont indiqué clairement que même si des améliorations administratives pourraient atténuer ces difficultés, la crainte est grande que l'approche dictée par la Loi pour la gestion des bureaux de scrutin ne soit pas viable. Comme cette question requiert l'attention du Parlement, je compte inclure dans mon rapport de recommandations des propositions visant à réduire certaines de ces contraintes.

Le taux de participation à la 40^e élection a été le plus faible jamais enregistré au Canada à une élection fédérale. Ce résultat est inquiétant et il révèle des enjeux de société allant au-delà de l'administration des scrutins par Élections Canada. Il ressort clairement de nos évaluations que la participation électorale est un phénomène complexe résultant de divers facteurs que nous devons mieux comprendre. Élections Canada continuera d'étudier ces facteurs en vue d'appuyer des améliorations futures au processus électoral pouvant contribuer à freiner cette tendance. Cependant, ce domaine nécessitera l'investissement et la collaboration de la société civile.

Enfin, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps de nous rencontrer, de répondre aux sondages et d'exprimer leurs commentaires avec franchise sur la conduite de la 40^e élection générale. La profondeur et la diversité de cette rétroaction témoignent d'une volonté réelle de travailler avec Élections Canada afin d'offrir aux Canadiens un cadre électoral accessible, qu'ils utilisent et dans lequel ils ont confiance.

Le directeur général des élections du Canada,

Marc Mayrand

Juin 2009

I. Expérience des électeurs

I.1 Communications et sensibilisation

Pour la première fois à la 40^e élection générale, les électeurs devaient présenter une preuve d'identité et d'adresse au moment de voter. Par conséquent, informer les électeurs de cette nouvelle mesure a été le but principal de nos activités de communication et le message central de notre campagne de publicité tout au long de l'élection.

En plus de notre publicité habituelle à la télévision, à la radio et dans les journaux, nous avons distribué un dépliant à tous les foyers canadiens qui rappelait aux électeurs l'exigence de prouver leur identité et leur adresse, leur expliquait les différentes façons de le faire et fournissait la liste des pièces d'identité autorisées par le directeur général des élections. Nous avons également adapté la carte d'information de l'électeur de façon à renseigner les électeurs sur les nouvelles exigences d'identification, et avons pris des mesures spéciales pour informer et sensibiliser les groupes susceptibles d'avoir du mal à respecter les exigences ou difficiles à joindre au moyen de notre campagne de publicité générale. Ces mesures sont décrites dans le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 40^e élection générale du 14 octobre 2008*, accessible sur notre site Web à www.elections.ca.

Communiquer avec les Canadiens

Élections Canada a eu recours à divers produits pour communiquer l'information sur l'élection et les nouvelles exigences :

- carte d'information de l'électeur
- dépliant (publipostage)
- annonces télévisées
- publicité dans les journaux
- annonces à la radio
- publicité au cinéma
- publicité sur le Web
- bulletins électroniques
- communiqués de presse

Près de 9 Canadiens sur 10 (89 %) se rappellent avoir reçu une carte d'information de l'électeur qui leur était adressée personnellement, et près de 8 sur 10 (79 %) se souviennent d'au moins une annonce d'Élections Canada.

Un très grand nombre de répondants (près de 80 %) ont affirmé se souvenir d'au moins un produit d'Élections Canada utilisé pour communiquer avec les citoyens pendant toute la campagne. Près de 90 % des électeurs se sont souvenus de la carte d'information de l'électeur, bien que les jeunes et les Autochtones (69 % et 75 % respectivement) aient été moins susceptibles d'affirmer l'avoir reçue. Environ la moitié a mentionné sans hésiter les annonces à la télévision et à la radio, et le tiers les annonces dans les journaux. Enfin, environ la moitié des électeurs s'est rappelé avoir reçu le dépliant d'Élections Canada.

Un fort pourcentage d'électeurs (plus de 90 %), qu'ils aient voté ou pas, étaient informés des exigences d'identification, à l'exception de certains groupes (voir la section 1.2 pour plus de détails). En général, la plupart des répondants ont dit en avoir été informés par les médias traditionnels comme la télévision (32 %), la radio (22 %) et les journaux (22 %). Ils ont également mentionné la carte d'information de l'électeur comme l'une des sources principales de cette information (27 %). Parmi ceux ayant déclaré avoir reçu le dépliant, près de 40 % se sont rappelés qu'il contenait des renseignements spécifiques sur les nouvelles exigences d'identification.

L'une des initiatives clés de sensibilisation a été le Programme des agents de relations communautaires². On a demandé à ces agents affectés à une clientèle spécifique – les jeunes, les Autochtones, les groupes ethnoculturels ou les sans-abri – de commenter leur expérience de la sensibilisation. Au total, 83 % des agents ayant répondu au sondage ont jugé le programme utile pour mieux faire connaître le processus électoral à leur clientèle cible. Ils ont également formulé des suggestions pour améliorer les activités de sensibilisation, par exemple augmenter le nombre d'activités sur place et mieux adapter le matériel électoral à chaque groupe visé.

Dans l'ensemble, presque tous les Canadiens étaient informés de l'élection, comprenaient les exigences d'identification des électeurs, savaient qu'ils étaient inscrits (le cas échéant) et connaissaient la façon de voter. Si les programmes de communication et de sensibilisation d'Élections Canada peuvent encore être améliorés, il est clair que l'approche multimédia utilisée lors de la 40^e élection générale pour informer les électeurs canadiens des nouvelles exigences d'identification et de l'élection proprement dite a été un succès.

1.2 Exigences d'identification

À la 40^e élection générale, comme le prévoit la *Loi électorale du Canada*, l'électeur avait trois options pour prouver son identité et son adresse afin de voter :

- présenter une pièce d'identité originale délivrée par un gouvernement ou un organisme gouvernemental canadien avec sa photo, son nom et son adresse;

² Lorsque les circonstances le justifiaient, les directeurs du scrutin ont embauché des agents de relations communautaires pour mener localement des activités de sensibilisation, comme installer des kiosques d'information et distribuer des produits de communication à certains groupes d'électeurs durant l'élection. Les 554 agents ont travaillé 75 heures en moyenne au cours de la période électorale.

- présenter deux pièces d'identité originales autorisées par le directeur général des élections du Canada, toutes deux avec son nom, et l'une d'elles avec son adresse;
- prêter serment, appuyé par un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote et qui a la ou les pièces acceptées³.

Ces nouvelles exigences signifiaient un changement important pour les Canadiens. Comme nous l'avons vu, Élections Canada a mis sur pied une vaste campagne de communication et de sensibilisation pour veiller à ce que les électeurs soient au courant des nouvelles exigences et arrivent préparés au bureau de scrutin. La vaste majorité des électeurs ne se sont donc heurtés à aucune difficulté.

Dans une très vaste proportion, les membres de tous les groupes régionaux et démographiques étaient au fait de l'exigence de prouver leur identité. Même parmi les membres de la population qui se sont abstenus de voter, plus de 9 sur 10 ont affirmé en être informés. La connaissance de l'exigence de prouver son adresse était légèrement plus basse, mais son degré restait très élevé. On constate à ce propos quelques variations régionales et démographiques. Sur le plan régional, les résidents des provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que ceux des régions rurales⁴, avaient un niveau de connaissance légèrement sous la moyenne. Sur le plan démographique, le niveau était également sous la moyenne pour ceux dont le revenu familial était inférieur à 20 000 \$, qui n'avaient qu'un diplôme d'études secondaires ou qui n'avaient pas voté.

Principaux résultats des évaluations

94 % des électeurs étaient informés de l'exigence de prouver leur identité, ainsi que 92 % des Canadiens n'ayant pas voté.

Ceux ayant seulement un diplôme d'études secondaires (91 %) ou dont le revenu familial était de 20 000 \$ ou moins (91 %) étaient un peu moins informés.

L'exigence de présenter une preuve d'adresse était moins connue (85 %) que celle de prouver son identité.

Sur le plan régional, les résidents des provinces de l'Atlantique (78 %), du Manitoba et de la Saskatchewan (79 %), ainsi que ceux des régions rurales (80 %), étaient moins informés que la moyenne.

Parmi les Autochtones, l'exigence de présenter une preuve d'identité était connue à hauteur de 84 % pour l'ensemble, de 82 % en région rurale et de 78 % parmi ceux qui n'avaient pas voté.

³ D'autres précisions, y compris la liste complète des pièces acceptées pour établir l'identité et l'adresse, sont accessibles sur le site Web d'Élections Canada à www.elections.ca. Parce que certains électeurs, surtout dans les régions rurales et nordiques, n'ont pas d'adresse municipale complète qui prouverait leur lieu de résidence dans une section de vote, la Loi prévoit qu'un électeur peut prouver son lieu de résidence à l'aide d'une pièce d'identité dont l'adresse correspond à celle inscrite sur la liste électorale.

⁴ Renseignements déterminés par les codes postaux des répondants.

Dans l'ensemble, les électeurs autochtones (71 %), notamment ceux qui vivent en région rurale (68 %), étaient également un peu moins au fait de l'exigence de présenter une preuve d'adresse. Environ les deux tiers (67 %) des Autochtones non votants ont mentionné leur connaissance de l'exigence de prouver son adresse.

Dans la population générale, 94 % ont dit avoir eu une attitude positive envers l'exigence de prouver son identité. L'attitude envers l'exigence de prouver l'adresse était légèrement moins positive (88 %). Chez les Autochtones, 80 % ont mentionné une attitude positive envers l'exigence de preuve d'identité et 75 % envers l'exigence de preuve d'adresse.

Pratiquement tous les électeurs (98 %) ont affirmé avoir apporté les pièces d'identité requises. Chez les électeurs autochtones, la proportion était moindre (89 %).

Une majorité importante de Canadiens autochtones étaient au courant des exigences relatives à l'identité et à l'adresse, mais dans une moindre mesure que la population générale. En fait, c'était le seul groupe moins susceptible que la population générale d'être au courant de ces deux exigences. Les jeunes tout comme les immigrants ou les minorités visibles étaient largement au fait de l'exigence de prouver leur identité, et connaissaient aussi bien que le reste de la population l'exigence de prouver leur adresse.

Pour la plupart, les électeurs ont bien accueilli les nouvelles exigences et, dans une vaste mesure, leur attitude à cet égard était positive. La majorité des électeurs autochtones ont montré également une attitude positive, mais dans une moindre mesure que la population générale. Dans l'ensemble, les jeunes ainsi que les immigrants ou les minorités visibles étaient aussi positifs que la population générale envers ces exigences.

Avant le déclenchement de la 40^e élection générale, Élections Canada a consulté nombre d'organisations représentant des groupes d'électeurs – Canadiens du Nord, étudiants, sans-abri et résidents d'établissements de soins de longue durée – susceptibles d'avoir de la difficulté à respecter les nouvelles exigences d'identification. Selon les propos recueillis, c'est surtout l'exigence de fournir une preuve d'adresse qui posait un problème pour ces groupes. Diverses recommandations découlant de ces consultations ont été reçues après l'élection et sont actuellement à l'étude.

Pratiquement tous les électeurs qui se sont présentés aux bureaux de scrutin étaient prêts à satisfaire aux exigences d'identification et avaient apporté les pièces d'identité requises. Un peu moins de Canadiens autochtones s'y étaient préparés.

Les travailleurs électoraux ont noté que le processus d'identification s'était bien déroulé dans l'ensemble (95 %) et que les électeurs étaient prêts à se conformer aux nouvelles exigences à leur arrivée au bureau de scrutin.

La majorité des candidats (61 %) n'ont constaté aucun problème de mise en application des mesures d'identification, mais bon nombre (37 % ou 328 répondants) ont tout de même relevé des problèmes préoccupants, notamment : certains électeurs n'avaient pas les pièces d'identité exigées et n'ont pu voter; ou ont éprouvé de la difficulté à prouver leur identité ou leur adresse; ou encore, certains travailleurs électoraux n'ont pas interprété les exigences de façon uniforme. On a également porté à notre attention que certains travailleurs avaient omis d'informer de façon proactive les électeurs de toutes les options offertes pour satisfaire aux exigences, dont le recours à un répondant. Enfin, même si la grande majorité des travailleurs électoraux ont déclaré se sentir bien préparés pour faire appliquer les nouvelles mesures, une minorité (8 %) a déclaré ne pas avoir vérifié si les électeurs avaient les pièces d'identité requises avant de leur permettre de voter. Cela semble confirmer la nécessité de continuer à améliorer nos programmes de formation, mais souligne également l'enjeu que constitue la transmission, en une séance de trois heures, de règles de plus en complexes à quelque 200 000 travailleurs électoraux, la plupart embauchés pour une seule journée. Cette question est abordée plus en détail à la section 3.2, Opérations de vote.

Même si la majorité des électeurs ont souscrit aux exigences et apporté les documents exigés, leurs réactions initiales au bureau de scrutin ont paru défavorables aux yeux d'un travailleur sur cinq. Ce sont les électeurs du Manitoba et de la Saskatchewan qui ont exprimé le plus d'objections, la principale contre l'exigence de prouver leur adresse alors que plusieurs d'entre eux n'en ont pas.

Élections Canada reçoit des plaintes d'électeurs à chaque élection. À la 40^e élection générale, environ une plainte sur six (219 sur 1 352)⁵ était liée aux exigences d'identification. Cela indique que d'autres groupes que les électeurs autochtones ont pu éprouver des difficultés à cet égard, notamment en ce qui concerne la preuve d'adresse. Au nombre de ces groupes, notons les électeurs sans abri, les résidents d'établissements de soins de longue durée, les étudiants, ainsi que les personnes n'ayant pas d'adresse permanente ou de permis de conduire. Ces questions, déjà soulevées lors des consultations préscrutin, ont été confirmées par notre expérience sur le terrain, notamment avec les étudiants et les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée. Lors des consultations postélectorales, certains directeurs du scrutin et agents de liaison en région ont mentionné que les étudiants qui n'habitent pas à la maison sont souvent dépourvus de pièces d'identité indiquant l'endroit où ils habitent actuellement. De même, les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée n'ont pas toujours accès à leurs pièces d'identité, souvent conservées par leur famille ou l'administration de l'établissement.

⁵ Total des plaintes reçues au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, il semble y avoir eu confusion au sujet de l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme pièce d'identité. Pour la grande majorité des électeurs, le nom et l'adresse indiqués sur la carte reçue étaient exacts. La carte mentionne expressément qu'elle « NE PEUT PAS servir de preuve d'identité ou d'adresse » puisqu'elle ne figure pas dans la liste des documents autorisés comme preuves d'identification. Malgré tout, près d'un travailleur sur quatre (23 %) a mentionné le problème fréquent de l'électeur croyant pouvoir utiliser sa carte comme preuve d'identité. Les plus susceptibles de se méprendre sur cette question ont été les électeurs du Manitoba et de la Saskatchewan. Toutefois, cette situation ne semble pas avoir nui à la perception des électeurs à l'égard du processus électoral ou d'Élections Canada : 97 % des répondants ont trouvé qu'il était facile de voter, 86 % déclarant que c'était « très facile », alors que 98 % des électeurs se sont dits satisfaits des instructions données par Élections Canada sur la façon de voter.

Nous avons reçu d'autres commentaires, issus de plaintes ou de consultations préscrutin, au sujet des dispositions actuelles de la Loi relatives aux répondants. Parmi les questions soulevées, Élections Canada craint particulièrement que la Loi ne soit trop restrictive envers le droit des électeurs à répondre des membres de leur famille. En effet, en vertu de l'actuelle législation, une personne ne peut répondre que d'un seul électeur à une élection fédérale. Il n'est pas possible, par exemple, pour un parent d'agir à titre de répondant pour plus d'un de ses enfants au bureau de scrutin. Durant la récente élection provinciale en Colombie-Britannique, un parent pouvait répondre de tout électeur membre de sa famille. Cette approche pourrait être mieux adaptée aux besoins des électeurs.

Dans l'ensemble, la mise en application des nouvelles exigences d'identification des électeurs s'est bien déroulée. Mis à part quelques segments de la population, la plupart des électeurs étaient au courant des exigences, les ont acceptées et sont arrivés aux bureaux de scrutin préparés. Toutefois, certains groupes d'électeurs semblent avoir trouvé plus difficile de voter que la population générale, notamment en raison de l'exigence de prouver leur adresse. Élections Canada compte donc explorer la possibilité d'ajouter la carte d'information de l'électeur à la liste des documents autorisés, et d'en permettre l'utilisation de pair avec une autre pièce acceptée. Élections Colombie-Britannique permet déjà aux électeurs d'utiliser leur carte provinciale *Where to Vote* à cette fin, et d'après les premières indications, cette approche a bien fonctionné.

L'un des objectifs stratégiques d'Élections Canada consiste à garantir l'accès des Canadiens au processus électoral tout en préservant l'intégrité de ce dernier. À la 40^e élection générale, nous avons privilégié les activités de communication, de sensibilisation et de formation pour assurer la mise en application des mesures d'identification des électeurs. Certes, il y a matière à amélioration, en particulier en ce qui a trait à la preuve d'adresse et à la formation des travailleurs électoraux, mais globalement, notre stratégie semble avoir donné de bons résultats.

I.3 Déroulement du vote

Près de 14 millions de Canadiens ont voté à la 40^e élection générale, y compris lors du vote par anticipation ou le jour du scrutin ordinaire. Pour la vaste majorité des électeurs, le vote s'est déroulé sans heurt.

- 97 % ont trouvé qu'il était facile de voter.
- 97 % ont trouvé raisonnable la distance à parcourir pour se rendre au bureau de scrutin.
- 99 % étaient satisfaits de la langue dans laquelle ils ont été servis au bureau de scrutin.
- 96 % étaient satisfaits du temps d'attente pour voter.
- 98 % étaient satisfaits des instructions reçues pour voter.

Avant l'élection, il était difficile de prévoir l'incidence exacte des nouvelles exigences d'identification sur l'expérience des électeurs au bureau de scrutin. On craignait qu'elles ne ralentissent le processus.

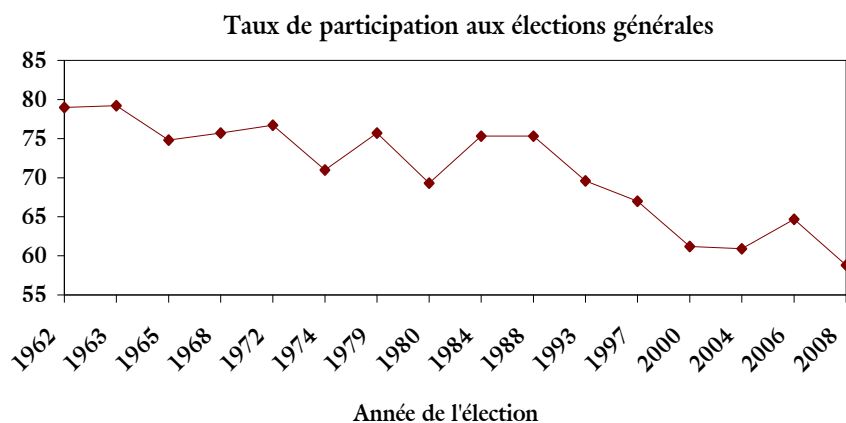
Fort de l'expérience acquise lors d'élections partielles récentes, Élections Canada a pris des mesures pour minimiser les répercussions de ces exigences sur le déroulement des opérations au bureau de scrutin. Le directeur général des élections a adapté la Loi pour permettre à des préposés à l'information et à des agents d'inscription de faciliter les procédures d'inscription et de vote aux bureaux de vote par anticipation. Le jour de l'élection, les directeurs du scrutin devaient assurer la présence d'un superviseur et/ou d'un préposé à l'information dans presque tous les lieux de vote, contrairement aux élections générales antérieures, où seuls les lieux de scrutin comprenant plus de trois bureaux de scrutin étaient dotés de la sorte.

D'après les électeurs, ces changements semblent s'être déroulés avec succès et sans accroc. Élections Canada pourrait toutefois gagner en efficacité s'il disposait d'une plus grande marge de manœuvre pour organiser le travail aux bureaux de scrutin. Actuellement, cette latitude est limitée par la Loi, qui régit explicitement le processus électoral ainsi que les rôles et les responsabilités des directeurs du scrutin et de chaque type de travailleur électoral. On trouvera plus de détails sur cette question à la section 3.2, Opérations de vote.

Comme par le passé, environ un électeur sur neuf (11 %) a voté par anticipation. Ce chiffre est resté pratiquement le même depuis 2006. Bien que la plupart des électeurs votent encore à un bureau de scrutin le jour de l'élection, les avancées en matière de technologie électorale, expérimentées par d'autres démocraties et par de nombreux Canadiens lors d'élections municipales, laissent entrevoir de nouvelles méthodes de vote qu'on ne peut ignorer. Comme mentionné à la section 3.3, Services futurs, un grand nombre de Canadiens souhaiteraient avoir accès à des services en ligne. Élections Canada demeure donc résolu à mener, avec l'approbation préalable du Parlement, un projet pilote de vote électronique sécuritaire lors d'une élection partielle d'ici 2013.

1.4 Taux de participation

En comptant le vote par anticipation, par bulletin spécial et le jour de l'élection, un total de 13 929 093 électeurs ont voté à la 40^e élection générale, soit 58,8 % des électeurs inscrits. C'est une baisse de 5,9 % par rapport au taux de participation de la 39^e élection générale. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, ce résultat confirme la tendance à long terme d'un déclin du taux de participation observée aux élections fédérales successives. Cette tendance a également été observée dans la plupart des provinces canadiennes et les démocraties de longue date partout dans le monde.



Le faible taux de participation à l'élection de 2008 est préoccupant. Il traduit des enjeux de société qui vont au-delà de l'administration des scrutins. Renverser cette tendance nécessite la vaste participation de la société civile. Élections Canada peut apporter sa contribution en réduisant les obstacles administratifs à l'exercice du vote et ainsi en améliorant l'accessibilité. Il peut également mener des recherches pour mieux comprendre la dynamique de la participation des électeurs. Dans cette optique, nos sondages postélectorales auprès des électeurs comprenaient des questions associées au comportement électoral et aux facteurs pouvant nuire à l'exercice du vote.

Lorsqu'on interprète les résultats du sondage, il importe de se rappeler que la participation autodéclarée des répondants indique un taux plus élevé que le taux réel (73 % par rapport à 59 %). Cet écart a également été constaté dans le sondage sur la 39^e élection générale (87 % par rapport à 65 %), et ce phénomène est observé dans toutes les enquêtes de ce genre⁶.

⁶ Il est bien connu que dans les sondages, la participation électorale tend à être surévaluée, [Traduction] « [...] d'une part, parce que ceux qui s'intéressent peu à la politique et sont peu enclins à voter sont moins susceptibles de répondre à des sondages [...] et, d'autre part, en raison du biais dû à la désirabilité sociale ». Voir André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the 2000 Canadian Election*, Peterborough, Broadview Press, 2002, p. 61. Cependant, il a été démontré que les sondages sont un bon outil pour cerner les facteurs qui déterminent le vote et l'abstention.

Malgré ces limitations, les sondages restent encore la meilleure façon de comprendre les facteurs qui dictent la décision des électeurs de voter – ou de ne pas voter.

Comme par le passé, la participation autodéclarée tend à être moins élevée parmi certains groupes spécifiques d'électeurs. Les électeurs autochtones, en particulier, sont les moins susceptibles de déclarer qu'ils ont voté (54 % dans le sondage électoral de 2008), suivis des jeunes (63 %).

À la 40^e élection générale, les Canadiens disposaient d'une variété d'options pour voter et en des lieux accessibles et plus nombreux que jamais. Comme il est mentionné ailleurs dans ce rapport, les électeurs comme les candidats se sont dits très satisfaits de l'administration de l'élection. Comme tels, les obstacles administratifs ne semblent pas avoir été un facteur dissuasif important même si, comparativement à la population générale, un plus grand nombre de jeunes et d'électeurs autochtones les ont invoqués comme obstacles à leur vote.

Motifs autodéclarés d'abstention à la 40^e élection générale – Approche des questions ouvertes	
Ensemble des électeurs	
Activités de la vie courante, par exemple :	57 %
<ul style="list-style-type: none"> • Vacances ou voyage (16 %) • Occupation accaparante ou circonstance imprévue (15 %) • Horaire de travail ou d'étude (11 %) • Obligations familiales (3 %) 	
Attitude négative envers la politique ou les partis, par exemple :	36 %
<ul style="list-style-type: none"> • Apathie (14 %) • Cynisme (8 %) • Ne pas savoir pour qui voter ou n'apprécier aucun candidat (9 %) • Attitude négative envers les partis politiques ou leur plateforme (3 %) 	
Administration du processus électoral, par exemple :	8 %
<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'information de l'électeur non reçue (1 %) • Ne pas être sûr d'être inscrit (1 %) • Absence de pièces d'identité adéquates (1 %) • Problème de transport pour se rendre au bureau de scrutin (1 %) • Ignorer où se trouve le bureau de vote, ou éloignement de celui-ci (1 %) 	
Électeurs autochtones	
Activités de la vie courante	47 %
Attitude négative envers la politique ou les partis	35 %
Administration du processus électoral	18 %

Motifs autodéclarés d'abstention à la 40^e élection générale – Approche des questions ouvertes

Jeunes électeurs	
Activités de la vie courante	57 %
Attitude négative envers la politique ou les partis	25 %
Administration du processus électoral	16 %

Les motifs d'activités de la vie courante dominent, à plus de 20 % au-dessus des motifs cités en seconde place pour l'ensemble des électeurs et par une marge importante pour les Autochtones et les jeunes électeurs.

Si les motifs autodéclarés peuvent dissimuler certains autres facteurs comme le degré d'intérêt personnel ou d'autres attitudes, il n'en reste pas moins que pour un grand nombre d'électeurs, le vote entre en conflit avec d'autres priorités quotidiennes. En ce sens, il semble que les efforts d'Élections Canada pour faciliter l'inscription et le vote des électeurs (par exemple au moyen de l'inscription en ligne ou, dans l'avenir, d'un éventuel vote en ligne pilote) soient justifiés. En travaillant à « amener le bulletin de vote à l'électeur », il se peut que nous parvenions à atténuer certains motifs de faible participation.

Cela dit, le vote est un phénomène complexe qui dépend d'un ensemble de facteurs que nous devons mieux comprendre. Élections Canada continuera donc de mener des recherches sur ces facteurs en vue d'améliorer encore le processus électoral. Par exemple, nous sommes en train de mener une nouvelle étude du taux de participation par groupe d'âge basée sur un échantillon d'électeurs et les données du Registre national des électeurs, ainsi qu'une analyse de la participation dans les réserves. Nous avons également renouvelé notre partenariat avec l'Étude électorale canadienne⁷, qui sera terminée au courant de cette année.

Élections Canada se préoccupe toujours du faible niveau d'implication des jeunes Canadiens dans le processus électoral. Comme le précise notre *Plan stratégique 2008-2013*, le fait de ne pas comprendre l'importance de voter et d'être candidat à une élection est un facteur clé dans le désengagement des jeunes. Élections Canada continue à s'engager à travailler de concert avec divers partenaires des milieux politique et civil, afin de mener des activités éducatives ciblant les Canadiens de moins de 18 ans.

⁷ Depuis 1997, Élections Canada collabore avec l'Étude électorale canadienne, un sondage universitaire unique ayant permis de recueillir des données longitudinales sur les élections fédérales canadiennes depuis 1962. La répétition des questions d'une étude à l'autre ainsi que l'ajout continu de nouvelles questions font de l'ÉEC le compte rendu le plus complet des circonstances et des résultats des élections nationales au Canada. Il s'appuie sur un échantillon considérable d'électeurs canadiens (environ 4 000 répondants) et comporte habituellement trois volets (les mêmes répondants sont interrogés à trois moments différents), ce qui permet la collecte de données provenant de l'opinion publique pendant la campagne électorale et après l'élection.

En particulier, nous nous préoccupons des étudiants qui, souvent, acquièrent le statut d'électeur lorsqu'ils sont loin de leur famille. Les dispositions de la Loi en matière de résidence, telles qu'appliquées aux étudiants, viennent compliquer leur première expérience électorale. En effet, il leur incombe de déterminer l'endroit qu'ils considèrent comme leur lieu de résidence : la demeure familiale ou l'endroit où ils habitent pendant leurs études. Les étudiants qui étudient loin de la maison familiale et qui déclarent celle-ci comme leur résidence habituelle doivent voter par la poste à moins de s'y trouver pendant l'un des jours de scrutin. Ceux qui ont plutôt choisi l'endroit où ils habitent pendant leurs études comme résidence habituelle peuvent être portés à croire qu'ils peuvent voter sur le campus. Toutefois, cette option ne s'offre qu'aux étudiants qui vivent en résidences étudiantes. Les autres doivent voter à l'extérieur du campus, dans le quartier où ils résident.

Selon certaines associations étudiantes d'établissements postsecondaires, le personnel local d'Élections Canada n'a pas toujours suivi les procédures applicables aux étudiants sur le campus. C'est donc l'un des domaines sur lequel nous devons nous concentrer, ce que nous ferons en collaboration avec les directeurs du scrutin et les associations étudiantes. L'objectif est d'offrir un meilleur service et de simplifier et d'améliorer les communications et les produits.

2. Expérience des entités politiques de l'élection et du régime de financement politique

2.1 Candidats

Un peu plus de 1 600 candidats ont participé à la 40^e élection générale. Dans l'ensemble, ils ont exprimé une opinion positive envers les services offerts par Élections Canada pendant l'élection et le rendement de leur directeur du scrutin. La plupart des candidats ont également dit avoir eu une bonne expérience des différents processus administratifs et des activités liés à l'élection. Malgré le grand nombre d'expériences positives, environ le cinquième des candidats a éprouvé des difficultés avec les exigences de la *Loi électorale du Canada* en matière de mise en candidature. Parmi ceux qui ont eu de la difficulté, 54 % ont dit avoir eu du mal à recueillir un nombre suffisant de signatures dans leur circonscription⁸.

Conclusions principales – Perceptions des candidats

- 79 % se sont dits satisfaits de la qualité générale des services d'Élections Canada.
- 79 % se sont dits satisfaits de la conduite de l'élection par leur directeur du scrutin dans leur circonscription.
- La rapidité du traitement des candidatures, les séances d'information offertes à tous les candidats ainsi que les services d'information d'Élections Canada ont également été très bien notés (96 %, 83 % et 79 % respectivement).
- En général, les outils d'Élections Canada destinés aux candidats ont été appréciés.

Concernant l'utilisation des outils fournis par Élections Canada, 85 % des candidats ont eu recours aux cartes des sections de vote et environ les deux tiers ont utilisé les listes électorales (68 %) et les « cartes de bingo⁹ » (67 %). Les perceptions divergent au sujet de ces dernières : seule une minorité d'utilisateurs les ont trouvées utiles. Parmi les outils moins utilisés, notons la lettre du directeur général des élections servant à faciliter l'accès aux lieux publics (40 %) et l'outil

⁸ Dans la plupart des circonscriptions, la Loi exige des candidats qu'ils recueillent les nom, adresse et signature de 100 électeurs de la circonscription en appui à leur candidature.

⁹ Un relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin.

de cartographie Web GeoExplore¹⁰ (19 %). D'après les commentaires reçus des partis politiques, les candidats qui ont utilisé la lettre l'ont trouvée très utile, même s'il s'agit d'une minorité. En outre, la vaste majorité des candidats (84 %) qui n'ont pas utilisé GeoExplore ou qui n'en connaissaient pas l'existence pensent l'utiliser à l'avenir.

Les candidats ont évalué d'autres aspects du processus électoral (par exemple les mesures d'identification des électeurs). Nous examinons ces derniers dans les sections pertinentes de ce rapport. Ils ont également offert de nombreuses suggestions pour améliorer la conduite des élections fédérales, bien qu'aucune d'entre elles n'ait été formulée par plus de 8 % d'entre eux. Nous les avons regroupées en trois catégories dans le tableau ci-dessous.

Suggestions d'améliorations des candidats¹¹	
Catégorie	
Modifications au vote ou à l'inscription, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Introduire le vote en ligne (8 %) • Adopter la représentation proportionnelle (7 %) • Réduire les exigences d'admissibilité des électeurs (5 %) • Utiliser l'inscription électronique de l'électeur (3 %) • Revenir au recensement de porte en porte (3 %) 	48 %
Suggestions d'ordre administratif, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Mieux former le personnel d'Élections Canada (8 %) • Réduire la paperasserie et la bureaucratie (5 %) • Ajouter des lieux de scrutin (3 %) • Donner plus de temps pour voter et tenir les élections (3 %) 	23 %
Problèmes de communication, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Faire davantage de publicité électorale (3 %) • Améliorer l'accès à l'information pour les candidats et les électeurs (3 %) • Mieux organiser l'information sur le site Web d'Élections Canada (2 %) 	8 %

Dans le cadre de l'engagement de l'organisme d'administrer la Loi de manière juste, uniforme, efficace et transparente, Élections Canada examinera ces suggestions et poursuivra les améliorations au processus électoral qui s'inscrivent dans son mandat.

Pour la première fois à la 40^e élection générale, il incombait à Élections Canada de nommer les directeurs du scrutin : 85 % des candidats étaient satisfaits de leurs interactions avec leur directeur du scrutin; 60 % ont dit avoir été très satisfaits. Ce niveau de satisfaction constitue un point de référence pour les scrutins à venir.

¹⁰ Cet outil permet à l'utilisateur de repérer les adresses municipales, les rues, les municipalités, les circonscriptions et autres informations similaires.

¹¹ Nous acceptons jusqu'à trois suggestions par candidat.

2.2 Comité consultatif des partis politiques

Après l'élection, en plus d'interviewer les candidats, le directeur général des élections a tenu des téléconférences bilatérales avec les membres du Comité consultatif des partis politiques. En général, les résultats de ces discussions reflétaient les conclusions du sondage auprès des candidats : les membres du comité étaient généralement satisfaits des services d'Élections Canada et de l'administration générale de l'élection.

L'une des principales plaintes formulées par plusieurs membres du comité concernait la tenue des « débats des candidats » auxquels les candidats d'une circonscription donnée n'avaient pas tous été conviés. Il s'agit d'une question complexe sur laquelle la Loi est équivoque et que nous entendons porter à l'attention du Parlement dans notre rapport de recommandations.

Les membres ont également fait plusieurs suggestions pour améliorer certains aspects du cadre électoral comme l'identification des électeurs, le régime de financement politique, la formation des travailleurs électoraux, la révision et le processus de mise en candidature.

Certaines suggestions requièrent des changements administratifs qu'il incombe à Élections Canada d'évaluer et de mettre en œuvre en vue des scrutins futurs. D'autres requièrent des modifications à la Loi et seront prises en considération pendant la préparation du rapport de recommandations.

2.3 Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le 24 février 2009, le directeur général des élections s'est présenté devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Au préalable, des réunions bilatérales ont eu lieu avec les membres.

Pendant la comparution, les députés ont abordé plusieurs sujets, notamment le recrutement, la formation et la rémunération des travailleurs électoraux, la qualité et l'exactitude de la liste électorale, le taux de participation, les obstacles rencontrés par les étudiants au moment de prouver leur adresse, la présence de caméras dans les bureaux de scrutin, les retards dans certains bureaux de scrutin ainsi que la sécurité des urnes. Élections Canada prend en considération les éléments qui font partie de son mandat dans la démarche d'amélioration du processus électoral.

2.4 Fardeau réglementaire

Selon le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 40^e élection générale du 14 octobre 2008*, les règles du financement politique ont subi des modifications fréquentes et importantes au cours des dernières années. Elles se sont complexifiées et ont alourdi le fardeau des entités politiques. Par exemple, le sondage mené auprès des candidats permet de constater que plus du cinquième (22 %) d'entre eux a eu du mal à trouver une personne disponible et qualifiée, disposée à devenir leur agent officiel. Les candidats pensent également que cette fonction est difficile et comporte trop de responsabilités. Leur perspective vient corroborer les propos tenus par les agents officiels et les agents financiers dans les groupes de discussion formés par Élections Canada au cours de l'été 2008.

Rôles et responsabilités des agents

Conformément à la Loi, les agents officiels administrent les transactions financières de la campagne d'un candidat et rendent compte de ces transactions. Ce sont des bénévoles qui ne connaissent peut-être pas la Loi en détail, ou qui n'ont pas d'expérience en tenue de livres ou en comptabilité. De nombreuses personnes qui acceptent cette responsabilité demeurent en poste à contrecœur. Une remarque que nous avons entendue en groupes de discussion est que le titulaire du poste a beaucoup de difficultés à se trouver un remplaçant une fois qu'il lui en a expliqué les règles. La plupart des intéressés ne veulent plus entrer en fonction une fois qu'ils sont au courant des règles et des responsabilités.

De nombreux agents ont accepté le poste avant d'avoir pleinement saisi toute la complexité des règles imposées par la Loi. Nous avons donc entendu de nombreux participants des groupes de discussion affirmer que « s'ils avaient su dans quoi ils s'embarquaient, ils n'auraient jamais accepté ».

Les agents ont souvent du mal à suivre le rythme de l'élection et de ses grandes étapes comme l'ouverture du compte bancaire de campagne et le fait d'y déposer ou d'en retirer l'argent, et ce qui devrait arriver à la toute fin du processus lorsque, par exemple, la question de la disposition du surplus a été réglée. Ils considèrent qu'il leur serait utile de détenir un calendrier précisant les dates importantes ainsi que leurs responsabilités, et ils aimeraient que l'organisation de leur parti les soutienne mieux dans leurs rôle et responsabilités.

Soutien d'Élections Canada aux agents

Une fois que l'élection est en marche et que les agents se sont fait connaître d'Élections Canada, nous les accompagnons pendant toute la durée de leurs fonctions en leur offrant de la formation, divers outils ainsi qu'un bureau d'aide sans frais.

À la fin octobre et en novembre 2008, nous avons tenu 25 séances de formation pour les agents dans des grands centres du Canada. Elles ont attiré 272 participants sur environ 1 600. Les participants ont ainsi eu un aperçu du financement de la campagne et des obligations des agents et des candidats, pris connaissance des dates importantes et eu une démonstration de la rédaction d'un rapport du candidat au moyen du Rapport financier électronique, un logiciel d'Élections Canada. Les formateurs ont répondu à autant de questions que possible dans le temps imparti. Des commentaires récents appuient fortement cette formation, 96 % des participants l'ayant qualifiée de très bonne ou d'excellente. Toutefois, si la plupart ont trouvé satisfaisante leur formation initiale, ils pensent aussi qu'elle pourrait être améliorée ou que d'autres outils connexes pourraient lui donner plus de valeur.

Rapport financier électronique

Élections Canada encourage les agents et les autres entités politiques à utiliser le Rapport financier électronique pour préparer et soumettre leur rapport. Cette option présente plusieurs avantages, tant pour les agents que pour Élections Canada. Il permet de rédiger des rapports plus précis, ce qui diminue le nombre de corrections à apporter et accélère le traitement des dossiers et les remboursements. En outre, le fait qu'il y ait moins de corrections et que les paiements soient accélérés réduit le fardeau administratif des entités politiques.

Certains agents ont eu du mal à assister à la formation en raison de problèmes d'horaire, fait que confirme le sondage auprès des candidats : 28 % d'entre eux ont affirmé qu'aucune personne attachée à leur campagne n'avait assisté aux séances d'information sur les exigences financières pour les candidats et leurs agents. Par conséquent, Élections Canada étudie actuellement la possibilité d'offrir de la formation et des tutoriels en ligne que les agents pourraient suivre à leur convenance et à leur rythme. Toutefois, les séances de formation continueront d'être offertes, car elles constituent des forums très précieux d'échange et de dialogue entre les représentants des candidats et Élections Canada.

Les outils qu'Élections Canada remet aux agents comprennent des trousseaux multimédias contenant des vidéos, des documents (notamment des manuels et des modèles de formulaires), le logiciel Rapport financier électronique ainsi que d'autres outils de référence. Tous ces articles sont disponibles sur le site Web d'Élections Canada. Les participants des groupes de discussion ont exprimé des préoccupations au sujet de ces outils. Par exemple, certains sont considérés comme rébarbatifs, tant par le style que par le volume de documentation. Nous avons donc lancé une initiative destinée à revoir et à simplifier les outils actuels.

Nous communiquons également régulièrement avec les agents pour leur rappeler leurs obligations, les plafonds des dépenses électorales et les dates limites de remise des rapports. Dans les groupes de discussion, la plupart des agents ont affirmé que les communications écrites d'Élections Canada étaient trop fréquentes et revêtaient un caractère trop officiel et juridique. Certains ont eu de la difficulté à déchiffrer la correspondance officielle et à déterminer en quoi elle les concernait. Élections Canada est en train de revoir, lorsque c'est possible, ses communications écrites en conséquence.

Les groupes de discussion ont permis de constater que les agents considéraient généralement comme constructives leurs interactions avec le bureau d'aide sans frais¹². Selon eux, nos représentants sont courtois, serviables, compétents et disponibles.

¹² Élections Canada met un numéro sans frais à la disposition des candidats, des agents officiels et des vérificateurs externes afin de les aider à comprendre leurs responsabilités. Le service est offert toute l'année, avec un horaire prolongé en période électorale et pendant la semaine précédant la date limite de remise d'un rapport financier.

Complexité des règles

Durant les séances de groupes de discussion, les participants qui représentaient divers partis enregistrés, notamment les cinq partis admissibles à l'allocation trimestrielle, ont révélé que se familiariser avec la Loi et les exigences de leur poste relevait de l'exploit. Les agents éprouvent des difficultés avec les règles et les exigences complexes de la Loi. La plupart sont d'avis que les agents devraient quasiment être des spécialistes de la finance pour remplir leur fonction et plus d'un comptable professionnel a trouvé ce rôle difficile.

Élections Canada peut mettre en œuvre certaines mesures administratives pour alléger le fardeau réglementaire des entités politiques. Toutefois, c'est de la législation elle-même que vient la complexité qui rend si rébarbatif le régime actuel. Nous allons donc examiner si certains aspects peuvent être améliorés afin d'alléger le fardeau réglementaire. Nous incluons ces améliorations possibles à notre prochain rapport au Parlement portant sur nos recommandations en matière de modifications de la Loi.

3. Administration de l'élection

3.1 Inscription des électeurs

Comme pour les élections antérieures, Élections Canada a produit des listes électorales préliminaires au début de la période électorale en puisant les informations dans le Registre national des électeurs (« le registre »). Nous estimons que 93 % des électeurs admissibles figuraient sur les listes préliminaires et que 84 % d'entre eux y étaient à la bonne adresse. Ces estimations dépassent nos objectifs qui étaient de 92 % et de 80 % respectivement. Elles concordent avec les estimations produites pour la 39^e élection générale.

Notre sondage révèle que près des neuf dixièmes des électeurs ont reçu la carte d'information qui confirmait leur inscription pour l'élection, même la majorité des jeunes (69 %) et des Autochtones (75 %). Pratiquement tous ceux qui ont reçu la carte ont dit que le nom (97 %) et l'adresse (98 %) y étaient inscrits correctement. Il n'y avait aucune variation importante du degré de précision selon la région, le sexe, l'âge, la scolarité ou le revenu familial.

Malgré la précision des listes électorales préliminaires et la précision correspondante de l'information figurant sur la carte d'information de l'électeur, environ le neuvième (11 %) des candidats s'est dit insatisfait de la qualité des listes électorales que leur avait remises leur directeur du scrutin. En outre, 10 % des candidats sondés étaient incertains ou n'ont pas répondu. Élections Canada entend donc engager le dialogue avec ces intervenants en vue de mieux comprendre leurs préoccupations à l'égard de la qualité des listes électorales.

La carte d'information de l'électeur pousse-t-elle les électeurs à demander une révision? Sur ce point, les résultats sont modestes. Le sondage révèle qu'un peu moins du tiers (30 %) de ceux qui ont reçu une carte et y ont constaté des erreurs ont pris des mesures pour les faire corriger.

Environ la moitié de ceux qui n'ont *pas* reçu de carte d'information de l'électeur a dit avoir pris diverses mesures pour vérifier s'ils étaient inscrits sur la liste électorale. Par exemple, ils se sont renseignés auprès du bureau de scrutin ou du bureau local d'Élections Canada (15 %) ou ont appelé au numéro sans frais fourni par l'organisme (8 %). Une minorité d'entre eux ont consulté le site Web d'Élections Canada (4 %) ou ont communiqué avec un agent réviseur (4 %). Les jeunes et les immigrants ou les minorités visibles enregistrent des résultats similaires : 46 % et 56 % respectivement n'ont effectué aucun suivi. Par rapport à la population en général et aux autres sous-groupes, ce sont les Autochtones qui, par une faible marge (61 %), sont les plus nombreux à ne pas avoir pris de mesures de suivi.

Le fait d'agir lorsqu'on n'a pas reçu de carte d'information de l'électeur est également étroitement lié aux comportements de vote autodéclarés. Seuls 17 % des électeurs ayant voté en 2008 ont dit n'avoir rien fait à ce sujet, en comparaison avec 74 % chez ceux qui ont déclaré ne pas avoir voté.

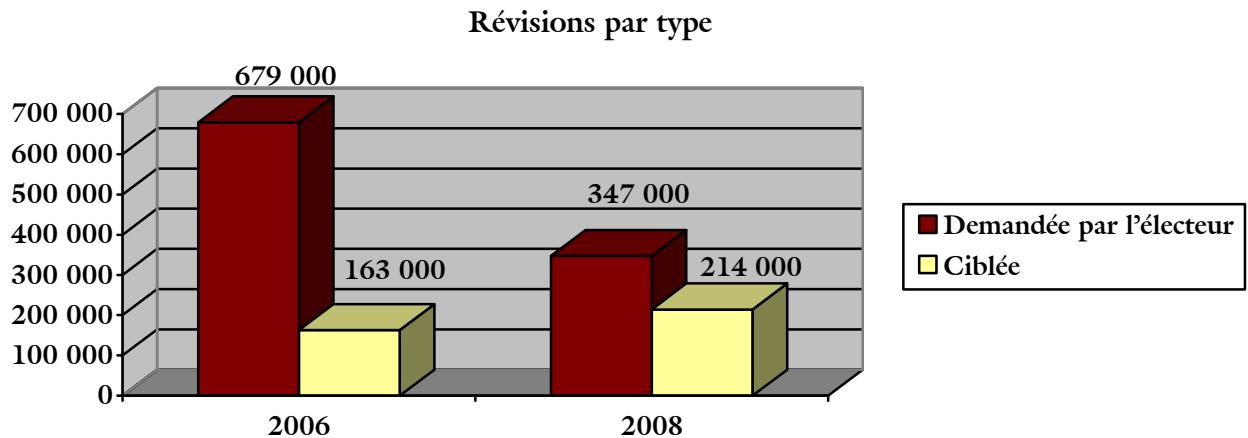
Il existe une relation complexe entre la confirmation d'inscription (que prouve la réception d'une carte d'information de l'électeur) et les comportements de vote subséquents. Nous devons mener des recherches plus poussées au sujet des facteurs qui, comme l'inscription, peuvent influencer les habitudes de vote de l'électeur.

Au cours de l'élection, dans le cadre du processus de révision, les bureaux d'Élections Canada ont mené des activités de révision ciblée, particulièrement dans les nouveaux quartiers résidentiels, les secteurs connus pour leur mobilité élevée, les quartiers étudiants, les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins de longue durée. À compter de la deuxième semaine de la période électorale, des agents réviseurs en équipe de deux ont visité quelque 1,2 million d'adresses ciblées (10 % des adresses résidentielles du Canada).

Les statistiques sur l'inscription des électeurs montrent qu'il y a une baisse du nombre d'électeurs qui ne figurent pas sur la liste sous leur adresse actuelle et qui s'inscrivent pendant la période de révision précédant le jour de l'élection. Par exemple à la 37^e élection générale, environ 1,8 million d'électeurs se sont inscrits pendant la période de révision. Le tableau suivant montre que pendant la 40^e élection générale, ce chiffre a considérablement diminué.

Inscriptions pendant la révision – Élections récentes	
Élection	Inscriptions
Novembre 2000	1 792 151
Juin 2004	934 827
Janvier 2006	841 764
Octobre 2008	561 515

Par contraste, le graphique suivant nous montre que nos efforts de révision ciblée ont été plus efficaces lors de la 40^e élection générale.



Cela a poussé Élections Canada à étudier de plus près son programme de révision ciblée. Cette démarche fait également écho au rapport de 2005 de la vérificatrice générale, qui nous recommandait d'évaluer le rapport coût-efficacité de nos activités de révision.

La baisse des inscriptions en période de révision dénote une amélioration globale de la qualité des données du registre. Il est possible toutefois que les récentes modifications de la *Loi électorale du Canada* contribuent à cette tendance ainsi qu'au succès accru de la révision ciblée.

Bureaux de révision

Lors de l'élection générale, les directeurs du scrutin de cinq circonscriptions de Vancouver ont installé des bureaux de révision dans cinq grands centres commerciaux du centre-ville comme alternative à la révision ciblée de porte en porte. C'était la première fois que des bureaux d'inscription servaient des électeurs de plusieurs circonscriptions. Les données recueillies indiquent que ces bureaux ont suscité des taux d'inscription au moins comparables à ceux que donne habituellement la révision ciblée en Colombie-Britannique. Toutefois, comme la loi contraint les agents réviseurs à travailler par équipe de deux pour chacune des circonscriptions représentées, cette méthode s'est révélée moins économique que le porte-à-porte traditionnel. Même si nous ne prévoyons pas élargir l'utilisation des bureaux de révision, ceux-ci demeurent une solution valable dans les régions où la révision ciblée de porte en porte se révèle inefficace.

Comme prévu, la Loi facilite maintenant l'inscription des électeurs à leur domicile lors de la révision ciblée. En effet, à cette occasion, une seule personne peut inscrire les autres électeurs qui résident à la même adresse en prêtant serment sur leur admissibilité et sans avoir à présenter leurs pièces d'identité. Grâce à cette pratique, un plus grand nombre d'électeurs ont pu être inscrits sur les listes électorales durant la période de révision ciblée.

Toutefois, les nouvelles exigences d'identification de l'électeur peuvent contribuer à diminuer la perception de l'importance d'être inscrit sur les listes électorales avant le jour du scrutin car, qu'ils soient inscrits ou non, les électeurs devront présenter une preuve d'identité et d'adresse. Cela peut inciter l'électeur qui, autrement, aurait entrepris une démarche d'inscription à « reporter » sa démarche au jour du scrutin. De même, l'électeur serait moins motivé à faire corriger une erreur sur sa carte d'information de l'électeur, ou s'il ne l'a pas reçue, à demander un formulaire d'inscription au directeur du scrutin. Sur ce point cependant, nous n'avons pas suffisamment de données pour en arriver à des conclusions définitives et nous pousserons plus loin l'analyse de ce phénomène lors de scrutins à venir.

Nous notons également que la vaste majorité des Canadiens qui ont voté lors de la 40^e élection générale (près de 14 millions) figuraient déjà sur la liste électorale issue du registre lorsqu'ils ont déposé leur bulletin le jour de l'élection. Malgré des améliorations constantes de l'exactitude des données du registre, un faible pourcentage d'électeurs (6,1 %) se sont inscrits le jour du scrutin. Ce pourcentage est resté légèrement supérieur à 6 % lors des trois dernières élections générales, et contraste avec l'élection de 2000 où près de 9 % des électeurs s'étaient inscrits le jour du scrutin. Cette tendance donne à penser que le régime actuel d'inscription de l'électeur, en place depuis 1997, est parfaitement au point en ce qui concerne l'inscription le jour du scrutin.

Ces constats incitent à réfléchir à notre programme de révision et sur le processus d'inscription en ligne que nous sommes en train d'établir afin de faciliter les initiatives des électeurs. Nous évaluerons, en outre, la possibilité d'utiliser la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse si elle s'accompagne d'une autre preuve d'identité. Les électeurs pourraient ainsi être davantage motivés à s'inscrire avant le jour de l'élection.

3.2 Opérations de vote

Élections Canada doit recruter, former et superviser une petite armée de travailleurs électoraux (près de 200 000 lors de la 40^e élection générale) afin que les électeurs de tout le pays puissent bénéficier d'une norme élevée de service aux bureaux de scrutin. Comme nous l'avons déjà noté, la vaste majorité des électeurs étaient satisfaits de leur expérience de vote à la 40^e élection générale. Il y a cependant eu des cas où les exigences d'identification n'ont pas été appliquées uniformément par les travailleurs électoraux. Qu'une telle situation se produise malgré tous nos efforts ravive notre préoccupation croissante d'être capables d'assurer un service uniforme partout au Canada, tout en composant avec les contraintes imposées par la Loi quant à la gestion des lieux de scrutin.

Non seulement la Loi décrit en détail le processus électoral ainsi que les rôles et responsabilités de chaque type de travailleur électoral, mais elle dispose aussi qu'avant d'embaucher du personnel, le directeur du scrutin est d'abord tenu de communiquer avec les candidats des partis politiques classés premier ou deuxième à l'élection précédente. Ceux-ci doivent lui remettre des listes de personnes pouvant convenir aux postes de scrutateur (article 34 de la Loi), de greffier du scrutin (article 35) et d'agent d'inscription (article 39). De plus, en vertu de l'article 36, les directeurs du scrutin sont tenus d'attendre le 17^e jour précédant le jour de l'élection pour attribuer ces postes à

des personnes ne figurant pas sur ces listes. Comme nous l'avons mentionné dans notre premier rapport sur la 40^e élection générale, ces dispositions nuisent à la capacité d'Élections Canada de recruter et de former du personnel.

Peu de candidats fournissent aux directeurs du scrutin suffisamment de noms de travailleurs potentiels. La proportion de travailleurs électoraux recommandés par les candidats est passée de 42 % à la 39^e élection générale à 33 % à la 40^e; le chiffre n'était que de 3 % en Colombie-Britannique et de 2 % en Alberta. Cette situation fait du recrutement une importante fonction du bureau du directeur du scrutin, laquelle doit s'exercer dans des délais très serrés.

Parallèlement, Élections Canada doit recruter davantage de travailleurs à chaque élection en raison de l'augmentation du nombre de bureaux de scrutin liée à la croissance de la population, et de la complexité grandissante du processus électoral.

Service aux électeurs

Élections Canada a mis en œuvre des changements administratifs au cours des élections successives afin de s'assurer que les électeurs reçoivent partout un service de haut niveau au moment de voter. Ces changements comprennent :

- l'ajout d'un agent de recrutement à tous les bureaux locaux afin d'aider l'embauche d'un nombre suffisant de travailleurs;
- l'ajout d'un agent affecté à la formation dans tous les bureaux locaux et la mise à jour constante des documents de formation afin d'y intégrer des principes modernes d'apprentissage basés sur l'expérience;
- l'ajout de postes aux bureaux de scrutin pour faciliter la mise en application des nouvelles exigences d'identification de l'électeur;
- la nomination des personnes les mieux qualifiées et les plus expérimentées aux fonctions de superviseur de centre de scrutin de façon à améliorer davantage la vérification de la qualité le jour du scrutin, pour compenser l'inexpérience des nouveaux travailleurs et pour faire face aux situations exceptionnelles.

Malgré ces initiatives, il est évident que nous aurons bientôt atteint les limites du modèle d'opérations de vote défini dans la loi actuelle.

Les évaluations postélectorales menées auprès des gestionnaires sur le terrain (directeurs du scrutin et agents de liaison en région) ont confirmé les enjeux considérables auxquels ils sont confrontés :

- Le recrutement d'un nombre suffisant de travailleurs pour tous les bureaux de scrutin : à chaque élection, les directeurs du scrutin demandent toujours plus de dérogations (autorisation d'embaucher des travailleurs résidant à l'extérieur de la circonscription ou âgés de moins de 18 ans).
- La formation de tous les travailleurs dans le peu de temps qui reste à partir du moment où ils sont autorisés à recruter du personnel : les tâches à accomplir dans les bureaux de scrutin sont de plus en plus exigeantes. D'après le modèle d'opérations de vote défini dans la Loi, les travailleurs électoraux sont des généralistes qui doivent maîtriser un grand nombre de tâches complexes. Non seulement les délais alloués pour la formation sont trop courts (selon quatre directeurs du scrutin sur cinq), mais la formation elle-même comporte tant de détails que cela dissuade certains de travailler pour nous. On nous rapporte de plus en plus souvent que des travailleurs partent après leur formation.

La complexité du travail n'est qu'un des obstacles à l'embauche. Afin de tenir compte des exigences de l'emploi, les directeurs du scrutin pensent qu'un examen complet du *Tarif des honoraires* est nécessaire. Dans bien des cas, la rémunération n'est pas concurrentielle ou comparable aux salaires versés dans le secteur privé, particulièrement dans les régions où le marché du travail est caractérisé par une pénurie de main-d'œuvre. De plus, les taux de rémunération offerts par certains organismes électoraux provinciaux sont plus élevés que les taux fédéraux, ce qui ne facilite pas le recrutement. Les directeurs du scrutin sont insatisfaits des échelles de rémunération prévues au tarif et recommandent fortement un examen de tous les postes requis pour une élection, leur pertinence ainsi qu'un rajustement des taux de rémunération. Ils estiment que les taux doivent être concurrentiels si l'on veut attirer du personnel qualifié.

Or, l'adoption récente de la *Loi sur le contrôle des dépenses* pourrait nous obliger à reporter la mise en œuvre de ces changements jusqu'en 2011-2012. En outre, l'augmentation de 1,5 % autorisée par la Loi pour 2009-2010 est inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation prévue au tarif pour cette année et sur laquelle la Loi a préséance. Ces contraintes exercées sur la rémunération des travailleurs électoraux nuiront à la résolution du problème du recrutement.

Au moment du déclenchement de la 40^e élection générale, Élections Canada avait déterminé que le recrutement du personnel électoral constituait un risque majeur. À l'approche du jour du scrutin, nous avons examiné quotidiennement les progrès des directeurs du scrutin dans le recrutement, la formation et les affectations de personnel aux divers centres de scrutin. Dans les jours précédant le jour du scrutin, nous avons dressé une liste de surveillance d'une douzaine de circonscriptions, majoritairement situées dans les centres-villes de Montréal, de Vancouver et de Toronto, connaissant de graves problèmes de recrutement. Nous avons mis en œuvre diverses initiatives pour aider les directeurs du scrutin concernés, notamment la publication d'annonces de

la fonction publique, l'achat de publicité, l'autorisation de recruter des jeunes de 16 ou 17 ans et l'examen des possibilités d'échanges de ressources à l'échelle régionale. Ces efforts soutenus de dernière minute ont contribué à ne pas compromettre les services aux électeurs.

Cependant, des situations de ce genre sont de plus en plus préoccupantes et indiquent que le moment est venu d'explorer d'autres modèles d'opérations de vote, dont certains sont déjà appliqués dans d'autres provinces, afin d'optimiser davantage l'utilisation des ressources disponibles et d'offrir en tout temps des services de qualité aux électeurs. Le modèle utilisé aux élections municipales du Nouveau-Brunswick en est un exemple intéressant. Des équipes de fonctionnaires électoraux pouvaient servir tous les électeurs d'un lieu de scrutin, quel que soit le bureau de scrutin attribué à l'électeur. Des agents affectés aux listes électorales y biffaient le nom de l'électeur et lui remettaient un bon pour un bulletin de vote. L'électeur pouvait ensuite voter à n'importe quel bureau de scrutin de l'endroit. Ce système assurait un meilleur service aux électeurs et résolvait certains des enjeux de former du personnel à des tâches de plus en plus complexes.

Nous voyons plusieurs avantages à explorer une approche similaire à l'échelle fédérale. Le processus serait ainsi moins exigeant en main-d'œuvre; il simplifierait également les tâches (et donc la formation) des travailleurs électoraux et apporterait une souplesse permettant la rotation ou le remplacement du personnel lors des pauses et des repas. Cela nous permettrait également d'améliorer les services aux électeurs et pourrait réduire le temps d'attente. Une telle souplesse est impossible en vertu des dispositions législatives actuelles.

Comme nous l'avons mentionné dans le rapport sur la 40^e élection générale, nous explorons actuellement plusieurs options en vue de rendre le processus plus souple, à savoir :

- offrir plus de flexibilité dans la répartition du travail dans les lieux de scrutin et dans les tâches pouvant être attribuées aux divers travailleurs;
- permettre aux directeurs du scrutin de commencer la nomination et la formation du personnel électoral plus tôt dans la période électorale;
- favoriser davantage l'embauche de jeunes de 16 ou 17 ans à certains postes précis, comme celui de préposé à l'information. Le fait d'embaucher des jeunes pourrait aussi les encourager à participer plus tard à des élections.

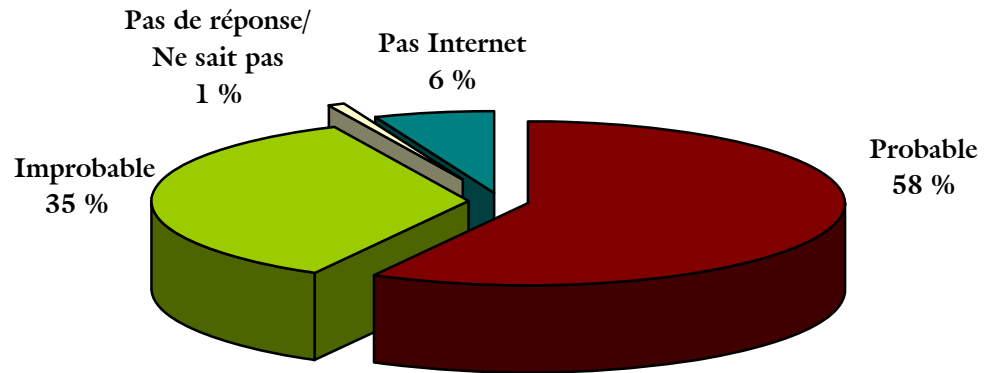
Nous prévoyons de traiter cette question plus en profondeur dans notre rapport de recommandations.

3.3 Services futurs : inscription et vote en ligne

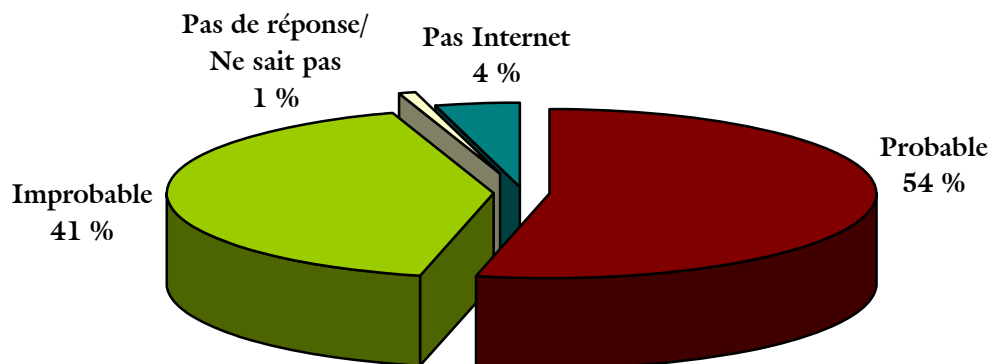
À l'automne 2007, après avoir analysé en détail ses environnements interne et externe, Élections Canada a élaboré son *Plan stratégique 2008-2013*. L'un des principaux engagements annoncés dans le plan est d'améliorer l'accessibilité du processus électoral en faisant l'essai de méthodes de vote novatrices et en offrant aux électeurs des modes d'inscription supplémentaires. Notre sondage auprès des électeurs comprenait donc plusieurs questions sur l'inscription et le vote par Internet. Nous avons également interviewé les candidats pour connaître leurs points de vue sur

l'utilisation par les électeurs d'un site Internet d'Élections Canada pour s'inscrire, apporter des corrections à leurs renseignements d'électeur et voter.

Intérêt des électeurs envers l'inscription par Internet



Intérêt des électeurs envers le vote par Internet



Une majorité d'électeurs répondants ont affirmé qu'ils seraient susceptibles d'utiliser un site Web d'Élections Canada pour s'inscrire ou pour apporter des corrections à leurs renseignements d'électeur, s'ils en avaient la possibilité. De même, la plupart voteraient probablement en ligne. Le degré d'intérêt envers l'inscription et le vote en ligne se compare aux résultats de 2006 (61 % et 55 %, respectivement).

Près de 70 % des jeunes ont indiqué qu'ils utiliseraient probablement Internet pour s'inscrire ou corriger leurs renseignements, et ils figurent parmi ceux qui manifestent le plus d'intérêt à voter en ligne (69 %). Tous groupes d'électeurs confondus, l'intérêt dans l'utilisation d'un outil en ligne s'accroît avec le niveau de scolarité et, en règle générale, avec le revenu familial.

Les répondants qui n'ont pas voté, les jeunes et les Autochtones (55 %, 64 % et 41 % respectivement) ont déclaré qu'ils utiliseraient probablement Internet pour s'inscrire au vote s'ils en avaient la possibilité. De même, la moitié de ceux qui n'ont pas voté a déclaré qu'ils voteraient « très probablement » en ligne (comprenant 55 % parmi les jeunes et 39 % parmi les Autochtones).

Règles électorales spéciales

En vertu des Règles électorales spéciales (partie II de la Loi), l'électeur qui ne peut pas ou ne souhaite pas voter à un bureau de scrutin peut voter par bulletin spécial. Il peut ainsi voter par la poste ou en personne dans tout bureau local d'Élections Canada. L'électeur absent de sa circonscription, qu'il soit ailleurs au Canada ou à l'étranger, peut aussi s'inscrire pour voter auprès d'Élections Canada à Ottawa. Les Règles électorales spéciales s'appliquent aussi à d'autres catégories d'électeurs comme les Canadiens résidant temporairement à l'étranger ou les membres des Forces canadiennes. Pour bon nombre d'électeurs, le vote par bulletin spécial représente le seul moyen pratique d'exercer leur droit de vote.

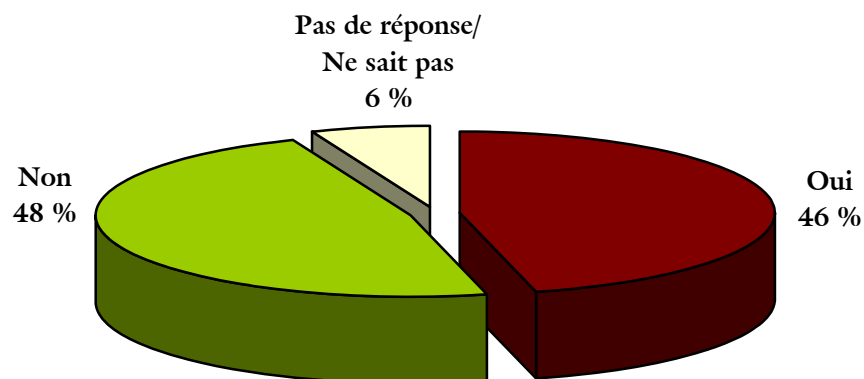
Le vote par la poste implique des transactions sur papier entre l'électeur et Élections Canada, qu'il s'agisse de l'inscription, de la délivrance du bulletin de vote ou de son retour à temps pour qu'il puisse être compté. Ce processus en trois étapes se déroule selon des échéances serrées prescrites par la Loi (le calendrier électoral est habituellement de 36 jours).

La courte durée du calendrier électoral et les limites du service postal peuvent empêcher beaucoup d'électeurs de respecter ces délais, surtout s'ils votent à l'étranger. Lors de la dernière élection générale, des 50 205 trousseaux de l'électeur envoyés à ceux qui devaient voter à l'extérieur de leur circonscription au Canada ou encore à l'étranger, Élections Canada en a reçu 3 675 dans les deux semaines suivant le jour du scrutin, donc trop tard pour qu'ils puissent être comptés.

Nous pensons que les électeurs bénéficieraient de services en ligne dans ce secteur.

Une grande majorité de candidats (75 %) étaient d'avis que les électeurs devraient pouvoir s'inscrire en ligne et 20 % s'y opposaient. Les avis étaient partagés sur le vote en ligne, comme l'illustre le diagramme à secteurs suivant.

Les électeurs devraient-ils pouvoir voter en ligne? La perspective des candidats



Le sondage révèle que la majorité des Canadiens s'intéressent à l'inscription et au vote en ligne. La perspective d'utiliser un site Web d'Élections Canada pour s'inscrire ou apporter des corrections à leurs renseignements, ou pour voter, est particulièrement attrayante pour les jeunes. Bien que les candidats manifestent le même intérêt pour l'inscription en ligne, plusieurs ont exprimé des doutes quant au vote en ligne.

Vu le nombre de Canadiens intéressés par l'accès à des services électoraux en ligne, nos efforts pour instaurer l'inscription en ligne et mettre à l'essai le vote en ligne semblent correspondre à leurs besoins. Par ailleurs, nous sommes conscients des doutes qu'entretiennent un certain nombre de Canadiens, en particulier les candidats, sur les services électoraux par Internet, tout particulièrement sur le vote en ligne. Nous poursuivrons nos consultations tout au long du processus de mise en œuvre de ces services et ferons en sorte que les futurs services aux électeurs correspondent aux normes élevées d'intégrité et de sécurité auxquelles s'attendent aujourd'hui les Canadiens à l'égard des processus électoraux. Enfin, nous recommanderons au Parlement certaines modifications législatives qui nous permettraient la mise en œuvre complète de l'inscription en ligne.

Conclusion

Les efforts déployés par Élections Canada pour administrer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* de façon à garantir l'accès et l'intégrité du processus électoral lors de la 40^e élection générale ont été globalement couronnés de succès. Les nouvelles exigences relatives à l'identification des électeurs ont été communiquées efficacement à la vaste majorité des électeurs. Pour la plupart, ils sont arrivés au bureau de scrutin prêts à se conformer aux nouvelles exigences. Les candidats se sont dits très satisfaits de nos services et de leurs interactions avec leur directeur du scrutin.

La réussite globale de la 40^e élection générale tend toutefois à masquer certaines tendances méritant une attention. La complexité des règles sur le financement politique énoncées dans la Loi touche les candidats et les partis politiques. À notre avis, ces règles sont devenues suffisamment lourdes pour justifier un réexamen destiné à les simplifier et à en faciliter le respect pour les entités politiques et leurs représentants. Par ailleurs, la Loi impose des restrictions sur la capacité d'Élections Canada d'organiser et d'administrer les scrutins selon des principes de bonne gestion permettant de préserver les normes d'intégrité, de sécurité et de service que les Canadiens attendent actuellement de leur processus électoral. Nous pensons que cet aspect de la Loi gagnerait également à être revu et simplifié.

En conséquence, Élections Canada formulera, dans son prochain rapport au Parlement, des recommandations sur des modifications législatives. À l'étape de préparation du rapport, nous solliciterons, par l'entremise du Comité consultatif des partis politiques, les avis et les conseils des partis politiques enregistrés sur ces questions et sur d'autres domaines qui pourraient nécessiter des changements législatifs.

La conduite d'une élection générale est une tâche colossale soumise à des règles hautement prescriptives. Élections Canada doit joindre plus de 23 millions d'électeurs et leur offrir l'occasion de voter en vue d'élire leurs députés. Ce travail s'accomplit essentiellement par une interaction directe avec tous les électeurs. Le présent rapport indique que ces interactions ont généralement été menées de façon professionnelle et efficace, mais il met en lumière des domaines où des améliorations s'imposent. Élections Canada est résolu à travailler de concert avec les parlementaires, les partis politiques, les candidats, les électeurs et leurs représentants dans le but d'améliorer le processus électoral et de s'assurer que les élections sont administrées de manière juste, transparente, fiable et efficace.

Annexe I : Activités d'évaluation

Les rapports suivants ont été pris en compte dans le présent rapport :

- Rapport de recherche qualitative sur les besoins et les attentes des agents officiels et des agents financiers – Rapport sur les groupes de discussion
- Consultations sur les exigences d'identification des électeurs
 - Mise en œuvre des exigences relatives à l'identification des électeurs dans le Nord canadien
 - Consultation des intervenants sur les nouvelles exigences d'identification des électeurs
- Sondage auprès des électeurs
- Sondage auprès des candidats
- Sondage auprès des fonctionnaires électoraux
- Sondage auprès des directeurs du scrutin (Procès-verbaux des directeurs du scrutin)
- Sondage auprès des agents de relations communautaires
- Sondage auprès des participants au Programme des aînés et des jeunes autochtones
- Questionnaire d'évaluation régionale des agents de liaison en région
- Évaluation postélectorale par les agents de liaison en région
- Évaluation postélectorale par les directeurs du scrutin

Annexe 2 : Méthodologie des sondages

Sondage auprès des électeurs

Élections Canada a mandaté la firme de sondages The Strategic Counsel, pour mener un sondage auprès des électeurs. Des entrevues téléphoniques ont été menées entre le 22 octobre et le 17 novembre 2008. Au total, 3 348 électeurs ont participé aux entrevues.

L'échantillon de base se compose de 2 500 Canadiens provenant de la population générale. On a aussi constitué les sous-échantillons suivants de groupes d'électeurs spécifiques :

- Évaluation jeunes électeurs âgés de 18 à 24 ans (suréchantillon) : 500
- électeurs autochtones (suréchantillon) : 500
 - dans les réserves : 250
 - hors réserve : 250
- immigrants ou minorités visibles (suréchantillon) : 500

Voici le taux de réponse pour chacun des sous-échantillons :

- population générale : 15 %
- Autochtones : 18 %
- jeunes : 26 %
- immigrants ou minorités visibles : 13 %

On peut s'attendre à ce que les résultats de l'échantillon à l'échelle nationale comportent une marge d'erreur de plus ou moins 1,96 point de pourcentage, 95 fois sur 100.

Le suréchantillon d'électeurs autochtones est composé en parts égales de répondants résidant dans les réserves (250) et hors réserve (250). Lors des appels, l'intervieweur demandait à parler avec la personne âgée d'au moins 18 ans dont l'anniversaire était le plus récent (afin d'assurer le caractère aléatoire de l'échantillonnage). Le statut d'Autochtone et l'admissibilité au vote étaient également confirmés avec chacun des répondants. Pour s'assurer d'avoir un échantillon de 250 Autochtones résidant sur une réserve, la firme a utilisé une base de sondage provenant d'informations obtenues de Statistique Canada, qui tient un registre de chacune des réserves au pays, y compris leurs codes postaux. Pour s'assurer d'avoir 250 Autochtones vivant hors réserve, The Strategic Counsel a eu recours à un processus en cinq étapes qui comportait la sélection d'aires de diffusion ayant les concentrations les plus élevées d'Autochtones.

Le suréchantillon des immigrants ou des minorités visibles a été établi à l'aide de questions portant sur les antécédents ethniques et culturels et sur le pays de naissance. On a utilisé la méthode de système d'appel aléatoire et celle de « l'anniversaire le plus récent ».

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux

Élections Canada a chargé Léger Marketing de mener le sondage auprès des fonctionnaires électoraux. La firme de sondages a effectué des entrevues téléphoniques avec 3 115 des 96 754 fonctionnaires électoraux, entre le 15 janvier et le 2 février 2009. La marge d'erreur d'un échantillon de cette taille est de plus ou moins 1,8 %, 19 fois sur 20, et le taux global de réponses est de 30 %. Les résultats ont été pondérés de manière à ce que l'échantillon soit représentatif des répondants par province, poste occupé et type de bureau de scrutin.

Des entrevues ont été menées avec des échantillons représentatifs des populations cibles suivantes :

Région particulière	Non pondérés	Pondérés
Nord du 50 ^e parallèle	250	8
Type de bureau de scrutin		
Bureau de scrutin par anticipation seulement	638	274
Bureau de scrutin ordinaire le jour de l'élection	2 277	2 793
Bureau itinérant	200	48
Groupe		
SCS (superviseur de centre de scrutin)	600	400
Scrutateur	1 889	2 211
PI (Préposé à l'information)	626	504

Sondage auprès des candidats

Élections Canada a retenu les services de Phoenix Strategic Perspective pour réaliser un sondage auprès des candidats. La population visée par le sondage était composée de 1 601 candidats (dont 147 n'avaient pas fourni de numéro de téléphone). De ce nombre, 877 candidats ont répondu au questionnaire entre le 25 janvier et le 18 février 2009¹³. En consacrant un mois à la collecte des données, nous espérons ainsi maximiser le taux de réponses. Plusieurs options permettant l'autoadministration étaient offertes aux candidats afin de favoriser une plus grande participation (un questionnaire en ligne ou envoyé par télécopieur, par la poste ou par courriel), mais la plupart ont répondu aux questions en entrevue téléphonique.

¹³ Le questionnaire en ligne était accessible du 5 au 23 février afin de permettre les réponses de dernière minute et les demandes de participation au sondage.

Le taux de réponse a été de 59 %, un taux exceptionnellement élevé pour ce type d'étude. Puisqu'il s'agissait d'un recensement et non d'une étude réalisée à partir d'un échantillon aléatoire de candidats, les résultats ne peuvent être généralisés qu'à l'ensemble de la population consultée. Si l'on avait eu recours à un échantillon aléatoire, les résultats comporteraient une marge d'erreur de plus ou moins 2,2 %, 19 fois sur 20.

Annexe 3 : Limites des sondages en général

Le présent rapport présente des données provenant de plusieurs sondages. Bien que ces études se révèlent de précieux outils de recherche permettant à Élections Canada d'évaluer son rendement et ses services, ils sont assujettis à plusieurs limites, dont voici les principales¹⁴ :

- *Faibles taux de réponse* – Il est de plus en plus difficile d'obtenir la participation des gens à des sondages téléphoniques, et ceux qui prennent le temps de répondre diffèrent sous plusieurs aspects des gens qui ne le font pas. Cette « distorsion attribuable à l'autosélection » ne permet pas de généraliser les résultats sans risques.
- *Ménages qui n'utilisent que le téléphone cellulaire* – Il est très difficile, voire impossible, de contacter des répondants qui n'ont pas de téléphone conventionnel. Ce problème s'accroît avec le nombre croissant de ménages qui n'utilisent que le téléphone cellulaire (6 % en 2007). Ces répondants sont en général plus jeunes, davantage informés sur le plan politique et plus portés à utiliser Internet, le réseautage social et les blogues.
- *Cas d'exception* – Les sondages sont très utiles pour distinguer les grandes tendances (par exemple, un échantillon de 2 500 répondants pour une question donnée produit une marge d'erreur de 1,96 %), mais ne peuvent servir à comprendre les cas exceptionnels (un échantillon de 25 répondants pour une question donnée donne lieu à une marge d'erreur de 19,6 %).
- *Petites populations* – Les sondages doivent être suffisamment représentatifs pour permettre les généralisations. Il est donc plus difficile et plus coûteux d'obtenir de l'information exacte sur des populations ou des groupes plus petits.
- *Caractère d'autodéclaration* – Les sondages reposent sur une autoévaluation des répondants. Il est impossible d'exercer un contrôle sur le souvenir qu'ils ont d'une situation et sur ce qu'ils choisissent de déclarer.
- *« Biais dû à la désirabilité sociale »* – Les répondants peuvent, consciemment ou non, répondre selon ce qu'ils pensent être la réponse souhaitée par l'intervieweur ou encore selon l'image qu'ils désirent projeter.
- *Simplification excessive* – Par suite de l'utilisation de catégories de réponses préétablies (dans le but d'accélérer le processus), on note une tendance naturelle à simplifier excessivement la pensée *réelle* des répondants. Cette tendance peut se révéler particulièrement problématique lorsque l'on tente de cerner des questions complexes.

¹⁴ Par exemple, voir : W. Lawrence Neuman, *Social Research Methods: Qualitative and Quantitative Approaches*, 3^e édition, Boston, Allyn & Bacon, 1997.